

Après une séparation, les femmes font face à davantage de difficultés que les hommes

Insee Analyses Occitanie • n° 158 • Janvier 2025

En Occitanie, 3 % des personnes en couple se séparent chaque année. Après une séparation, le niveau de vie baisse davantage pour les femmes que pour les hommes. Les situations de pauvreté deviennent alors plus fréquentes, en particulier pour les femmes. L'année de la séparation, 26 % des femmes sont pauvres contre 18 % des hommes. Une partie des femmes issues des ménages les plus modestes reprennent une activité professionnelle après la séparation. Mais cette activité reste souvent limitée du fait des difficultés à concilier vie personnelle et vie professionnelle et ne leur permet pas d'améliorer leur niveau de vie. Après une séparation, les femmes déménagent plus souvent que les hommes. Deux ans après la séparation, le rattrapage de niveau de vie reste incomplet pour les femmes alors que les hommes retrouvent quasiment leur niveau de vie initial.

En Occitanie, 3 % des couples se séparent chaque année en moyenne entre 2014 et 2020. Les séparations sont plus fréquentes parmi les couples en union libre (12 % par an) que parmi les couples pacés (3 %) ou mariés (1 %).

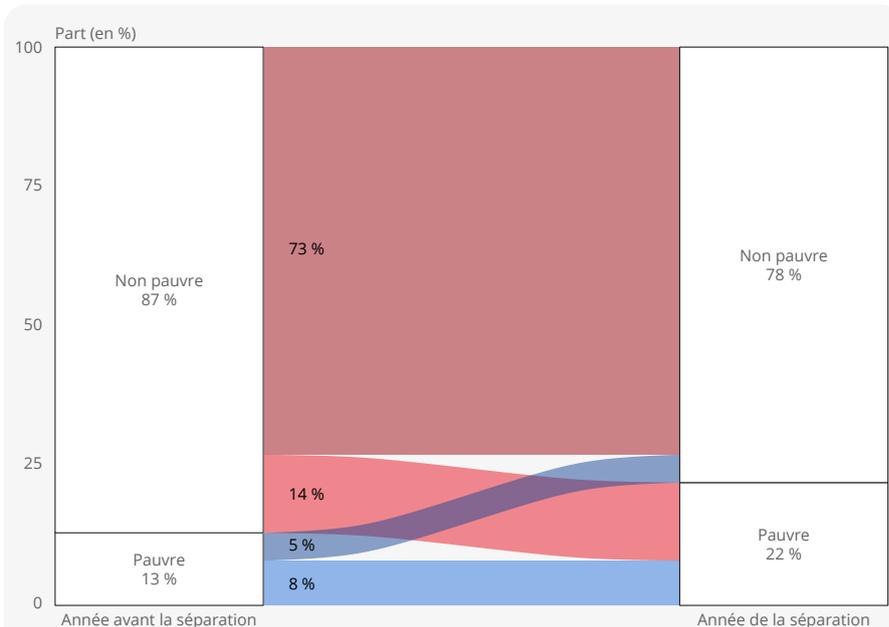
Les séparations conduisent souvent à une diminution forte des niveaux de vie du fait de l'arrêt de la mise en commun des revenus au sein du couple et de la fin de la cohabitation. Certaines dépenses qui étaient mutualisées dans le couple pèsent plus après la séparation. En particulier, le logement et les dépenses qui y sont associées (assurance, charges d'électricité, de chauffage, abonnement internet, etc.) deviennent supportées par chacune des deux personnes séparées.

Ainsi, le niveau de vie médian des personnes séparées diminue de 13 % l'année de la rupture, soit une perte moyenne de 220 € mensuels.

Le niveau de vie des femmes diminue plus que celui des hommes suite à la séparation

Après une rupture conjugale, le niveau de vie des femmes diminue plus fortement que

► 1. Trajectoire relative à la pauvreté des individus ayant connu une séparation



Lecture : L'année avant la séparation, 13 % des individus sont pauvres, contre 22 % l'année d'après. 8 % des individus étaient déjà pauvres avant la séparation et le restent.

Champ : Individus ayant connu une séparation entre 2014 et 2020, résidant en Occitanie l'année de la séparation et ayant des revenus positifs ou nuls.

Source : Insee, échantillon démographique permanent (EDP) 2020.

En partenariat avec :

celui des hommes. L'année de la séparation, le niveau de vie médian diminue de 17 % pour les femmes (-300 € par mois) et de 7 % pour les hommes (-120 €).

L'écart résulte de deux facteurs. D'une part, au sein du couple, les femmes ont souvent des revenus d'activité plus faibles que ceux de leur conjoint. Avant la séparation, les femmes contribuent en moyenne à 36 % des revenus d'activité du ménage. D'autre part, les mères ont plus souvent la garde des enfants que les pères [Bloch, 2021 ► [pour en savoir plus \(1\)](#)]. Or le niveau de vie d'un ménage dépend de la taille du ménage ► [définitions](#). Le niveau de vie est réduit pour le parent qui a la garde des enfants. Ainsi, le niveau de vie médian des femmes ayant leurs enfants à charge baisse de 21 % (-350 € mensuels), malgré les mécanismes redistributifs (demi-part supplémentaire pour les parents isolés, prestations sociales et familiales) et les éventuelles pensions alimentaires.

Les séparations accentuent la pauvreté, en particulier pour les femmes

La baisse des niveaux de vie consécutive à la séparation augmente le risque d'être en situation de pauvreté monétaire. L'année de la séparation, 22 % des ex-conjoints sont pauvres, contre 13 % l'année précédente ► [figure 1](#). Les personnes passant sous le seuil de pauvreté sont plus nombreuses que celles qui l'étaient déjà avant la séparation (14 % contre 8 %).

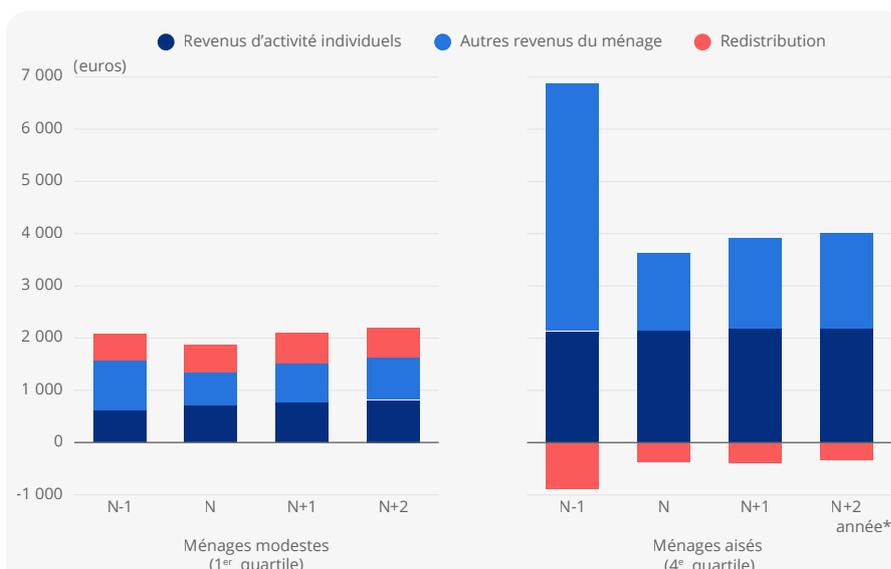
À l'inverse, 5 % de l'ensemble des personnes sortent de la pauvreté avec la séparation. C'est le cas par exemple des personnes qui apportaient la majorité des ressources du ménage et n'ayant pas d'enfants ou n'ayant pas la garde des enfants après la séparation. Le niveau de vie de ces personnes devient plus élevé après la séparation.

Les femmes se retrouvent plus fréquemment que les hommes sous le seuil de pauvreté après la séparation du fait de la baisse plus marquée de leur niveau de vie. L'année de la séparation, 26 % des femmes sont pauvres contre 18 % des hommes. En effet, au moment de la séparation, 17 % d'entre elles deviennent pauvres, contre 10 % des hommes. De plus, les femmes qui étaient en situation de pauvreté avant la rupture le restent aussi plus souvent.

Le retour à l'emploi des femmes les plus modestes est compliqué par la garde des enfants

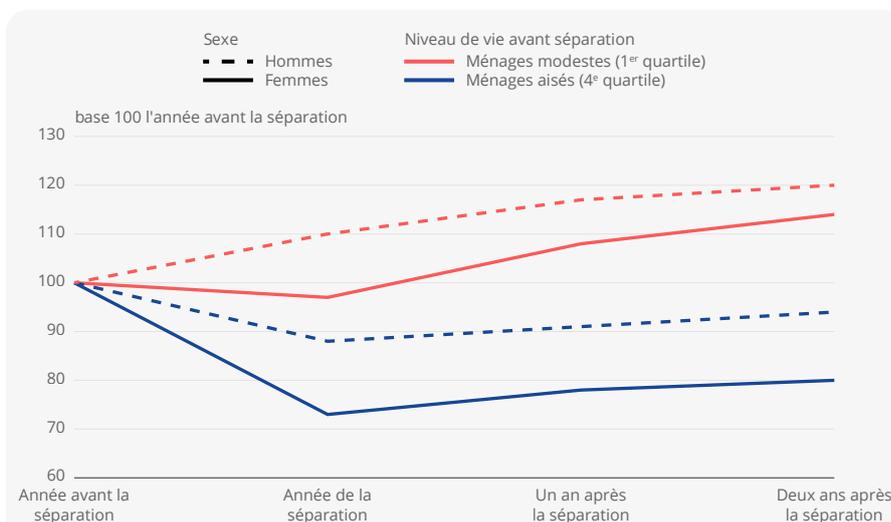
Avant séparation, les femmes issues des ménages les plus modestes étaient moins souvent en emploi que celles des autres

► 2. Évolution pour les femmes de la composition du revenu disponible du ménage selon leur niveau de vie avant séparation



* N-1 : Année avant la séparation ; N : Année de la séparation ; N+1 : Un an après la séparation ; N+2 : Deux ans après la séparation.
Note : Les revenus individuels d'activité sont ceux des femmes. Les autres revenus du ménage comprennent les revenus d'activité du conjoint et des autres membres du ménage, les revenus non individualisés (revenus fonciers, revenus des produits financiers, etc.), les transferts privés (pensions alimentaires reçues moins pensions alimentaires versées). La redistribution correspond aux prestations sociales reçues après déduction des impôts ; une valeur négative signifie que les impôts versés par les ménages sont supérieurs aux prestations reçues.
Lecture : L'année avant la séparation, pour les femmes des ménages les plus modestes (1^{er} quartile ► [sources et méthodes](#)), le revenu disponible du ménage avant séparation se compose en moyenne de 607 euros de revenus d'activité individuels, 954 euros d'autres revenus du ménage et 507 euros de redistribution.
Champ : Individus ayant connu une séparation entre 2014 et 2020, résidant en Occitanie l'année de la séparation et ayant des revenus positifs ou nuls.
Source : Insee, échantillon démographique permanent (EDP) 2020.

► 3. Évolution du niveau de vie médian selon le sexe et les quartiles de niveau de vie avant séparation



Lecture : L'année de la séparation, le niveau de vie médian des femmes issues des ménages modestes (1^{er} quartile) baisse de 3 % (100-97) par rapport à l'année avant la séparation.
Champ : Individus ayant connu une séparation entre 2014 et 2020, résidant en Occitanie l'année de la séparation et ayant des revenus positifs ou nuls.
Source : Insee, échantillon démographique permanent (EDP) 2020.

ménages. Parmi ces femmes, 29 % n'avaient aucun revenu d'activité avant de se séparer, contre 12 % des femmes les plus aisées. Après une rupture, une partie des femmes reprennent une activité professionnelle ou augmentent leur temps de travail. Pour les femmes les plus modestes, le revenu

d'activité augmente de 610 à 710 € mensuels en moyenne après la séparation ► [figure 2](#). Ces revenus restent très faibles, le retour à l'emploi s'opérant plus fréquemment sur des postes à temps partiel et à durée limitée.

De plus, la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle peut être plus compliquée pour les mères séparées issues des ménages modestes et ayant la garde de leurs enfants. Les contraintes professionnelles ne s'accordent pas toujours aux contraintes d'un parent élevant seul ses enfants. De plus, l'accès à l'emploi peut parfois être freiné par le coût de la garde des enfants, d'autant que les femmes issues des ménages les plus modestes ont plus fréquemment la garde exclusive de leurs enfants après une séparation ► **définitions**. C'est le cas de neuf femmes sur dix parmi les femmes des ménages les plus modestes contre sept femmes sur dix dans les ménages les plus aisés. La résidence alternée est en effet plus répandue chez les ménages aisés [Montaignac, Bonnet, Solaz, 2024 ► **pour en savoir plus (2)**].

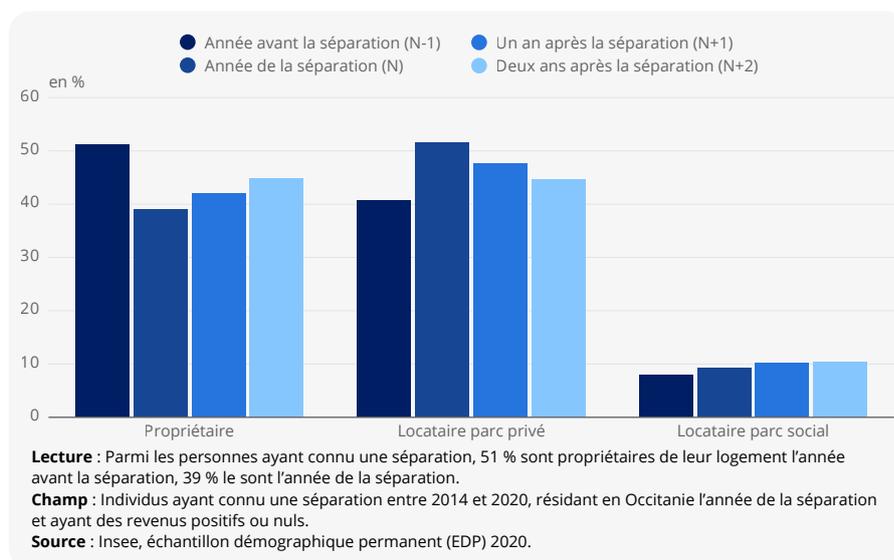
La baisse du niveau de vie des femmes issues des ménages les plus modestes est en partie atténuée par les effets de la redistribution. En revanche, les pensions alimentaires versées par les pères ne représentent qu'une faible proportion de leurs ressources [Régnier-Loilier, 2022/3 ► **pour en savoir plus (3)**]. Ainsi, la baisse de niveau de vie est moins prononcée pour les femmes issues des ménages les plus modestes (-3 %) que pour les femmes les plus aisées (-27 %) ► **figure 3**. Toutefois, leur niveau de vie médian avant séparation (1 040 € mensuels) était déjà inférieur au seuil de pauvreté (1 097 €). Après séparation, il s'établit à 1 010 € mensuels.

Deux ans après la séparation, un rattrapage incomplet du niveau de vie pour les femmes

Dans les deux années qui suivent la séparation, le niveau de vie des femmes augmente mais ne retrouve pas son niveau d'avant la rupture. Il est ainsi inférieur de 9 % à son niveau initial, alors que les hommes retrouvent quasiment leur niveau de vie initial (-1 %).

En effet, deux ans après la séparation, les écarts de revenus d'activité perdurent entre hommes et femmes. De plus, les femmes se remettent moins souvent en couple (26 %) que les hommes (29 %), en particulier lorsqu'elles ont des enfants à charge. Ainsi, deux ans après une rupture, 19 % des mères vivent à nouveau en couple contre 32 % des femmes qui n'ont pas d'enfant. Seules les femmes issues des ménages les plus modestes dépassent légèrement leur niveau de vie initial, notamment en raison de la progression des revenus d'activité et des effets de la redistribution. L'évolution est de 140 euros mensuels par rapport à l'année avant la séparation, mais elle porte sur un niveau de vie médian faible (1 180 euros

► 4. Évolution du statut d'occupation du logement pour les individus séparés



► Encadré – Une baisse de niveau de vie plus prononcée pour les femmes divorcées

En moyenne entre 2014 et 2020, 63 % des personnes majeures vivent en couple en Occitanie. Bien que les formes d'union se soient diversifiées, le mariage reste la forme la plus répandue. En Occitanie, sept couples sur dix sont mariés, deux sur dix sont en union libre, un sur dix est pacsé. Les personnes mariées, pacsées ou vivant en union libre n'ont pas les mêmes caractéristiques socio-économiques [Costemalle, 2017 ► **pour en savoir plus (4)**].

Les personnes mariées sont en moyenne plus âgées (médiane 58,5 ans) que celles en union libre (39,5 ans) ou pacsées (37,5 ans). Cela est lié à un effet « génération » cumulé à la durée de l'union. Le mariage était auparavant la norme pour se mettre en couple, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui en particulier depuis l'instauration du Pacs (1999). Par ailleurs, plus l'union est ancienne, plus elle a eu le temps d'évoluer vers un mariage.

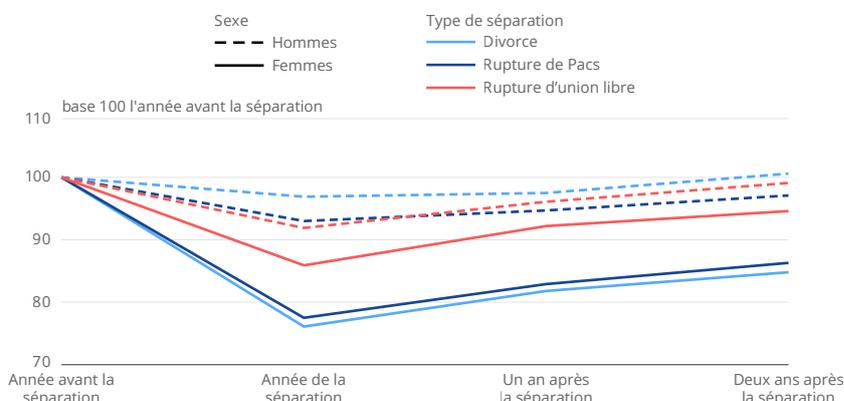
À âge équivalent, les personnes en union libre sont moins diplômées que les personnes mariées ou pacsées. Les couples en union libre ont un niveau de vie médian plus faible (1 780 euros mensuels) que les couples mariés (1 920 euros) ou pacsés (2 170 euros). Par ailleurs, les écarts de revenus individuels entre hommes et femmes sont plus importants au sein des couples mariés. Enfin, les couples en union libre ont moins d'enfants que les couples pacsés ou mariés.

Ces caractéristiques modifient l'impact financier d'une séparation. Lors des ruptures d'union libre, la perte de niveau de vie est moins prononcée (-11 %) que lors des divorces ou des ruptures de Pacs (-15 % dans ces deux cas).

La perte de niveau de vie l'année de la séparation est plus marquée pour les femmes qui divorcent (24 %). En effet, dans les couples mariés, en moyenne plus âgés, les femmes se sont plus souvent éloignées du marché du travail lors de l'arrivée des enfants.

Deux ans après la séparation, les hommes retrouvent quasiment leur niveau de vie, de même que les femmes qui vivaient en union libre. À l'inverse, le niveau de vie des femmes qui étaient mariées ou pacsées en est encore très éloigné, de respectivement 15 % et 14 % ► **figure 5**.

5. Évolution du niveau de vie médian selon le sexe et le type de séparation



Lecture : L'année de la séparation, le niveau de vie médian des femmes divorcées baisse de 24 % (100-76) par rapport à l'année avant la séparation ► **sources et méthodes**.

Champ : Individus ayant connu une séparation entre 2014 et 2020, résidant en Occitanie l'année de la séparation et ayant des revenus positifs ou nuls.

Source : Insee, échantillon démographique permanent (EDP) 2020.

mensuels deux ans après la séparation) et ce dernier demeure inférieur à celui des hommes (1 260 euros).

Les femmes déménagent plus souvent que les hommes après une séparation

À la suite d'une rupture conjugale, près de la moitié des personnes déménagent, les femmes un peu plus souvent que les hommes (54 % contre 48 %).

La séparation peut conduire à la vente du logement familial et à la recherche d'un nouveau logement, souvent dans le parc locatif privé. La part des propriétaires chute de 12 points l'année de la séparation (passant de 51 % à 39 %) tandis que celle des locataires du parc privé augmente de 11 points ► **figure 4**. Les femmes perdent plus souvent la propriété de leur résidence principale que les hommes (-16 points pour les femmes, -8 points pour les hommes).

Deux ans après la séparation, les femmes sont plus souvent propriétaires que l'année de la rupture mais toujours moins que les hommes (41 % pour les femmes contre 49 % pour les hommes).

Le logement social joue un rôle d'amortisseur des chocs économiques pour les parents obtenant la garde des enfants, le plus souvent les mères. Après une séparation, 11 % des femmes sont locataires du parc social contre 7 % des hommes. Avec des ressources globalement inférieures à celles des hommes et élevant souvent seules leurs enfants, les femmes remplissent plus fréquemment les conditions d'accès à un logement social. Deux ans après la séparation, la proportion de femmes vivant dans un logement social continue d'augmenter pour atteindre 13 %. Cette hausse s'explique par des ressources qui restent faibles pour une partie des femmes séparées et par le délai d'obtention d'un logement social. ●

Camille Fontès-Rousseau, Hafida Raoui (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr).

► Sources et méthodes

L'échantillon démographique permanent (**EDP**) est un panel qui permet de suivre sur la durée un échantillon d'individus sélectionnés en fonction de leur date de naissance. Pour environ 4 % de la population, il compile des informations sociodémographiques provenant de différentes sources. Les données issues des déclarations fiscales contenues dans le **Fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)** et le **Fichier localisé social et fiscal (Filosophi)** sont principalement mobilisées dans cette étude. Elles permettent d'étudier les trajectoires des niveaux de vie et des revenus des « individus EDP ».

Le champ correspond aux « individus EDP » ayant connu une unique séparation entre 2014 et 2020, résidant en Occitanie l'année de la séparation. Les revenus pris en compte sont ceux des années 2013 à 2019. Afin d'assurer une comparabilité dans le temps, l'ensemble des revenus ont été convertis en euros constants 2019.

Le **mariage** et le **Pacs** sont identifiés par les déclarations fiscales des individus. L'**union libre** est estimée à partir du type de ménage et de la situation conjugale déclarée.

Les **séparations** (divorce, rupture de Pacs ou d'union libre) de l'année N sont identifiées par différence entre les situations N-1 et N.

Les individus ayant connu une séparation ont été répartis en quatre groupes d'effectifs égaux ou **quartiles** en fonction de leur niveau de vie avant séparation. Ainsi, un individu affecté à un **quartile** de niveau de vie (Q1 à Q4) reste dans ce même quartile tout au long de la période d'analyse.

Les **pensions alimentaires** prises en compte dans cette étude sont celles soumises à déclaration fiscale.

► Définitions

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues nets des impôts directs.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie correspond à ce qu'Eurostat nomme « revenu disponible équivalent ». Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme **pauvre** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. Le seuil de pauvreté était de 1 097 € courants par mois en 2019.

Après une séparation conjugale, un parent a la **garde exclusive** d'un enfant si l'enfant vit quotidiennement avec ce parent. La **garde** est dite **alternée** si l'enfant partage son lieu de résidence entre les domiciles des deux parents.

► Pour en savoir plus

- [1] **K. Bloch**, « En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée », Insee Première n° 1841, mars 2021.
- [2] **M. de Montaignac, C. Bonnet, A. Solaz**, « Séparation des parents : quel impact sur le niveau de vie des enfants ? », France Stratégie, La note d'analyse n° 132, janvier 2024.
- [3] **A. Régnier-Loilier**, « Séparations conjugales et reconfigurations familiales », CNAF, Informations sociales 2022/3 n° 207.
- [4] **V. Costemalle**, « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? », Insee Références, édition 2017.
- [5] **S. Ujia, O. Sanzeri**, « Après une séparation, les femmes subissent une perte financière plus élevée que les hommes », Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 130, mai 2024.

